



SAISON 2019

INFORMATIONS

PRIX DES RESULTATS :

Prix des résultats :

- *augmentation 0,01 € pour les résultats papiers ,*
- *identique à 2018 pour les résultats par mail*

Classificateur : M.MILBLED Christophe

30 rue d'Avignon

62510 ARQUES

Tel : 03.21.39.11.78 /06.17.06.27.00

Adresse @: fanny.milbled@wanadoo.fr

Dépouillement des concours Groupement :

L' envoi des relevés de concours (ex :relevé de jeux ,feuilles de jeux ,bandes)devra être effectué dès le lendemain du concours à **M.MILBLED Christophe**

Les **deux premières bagues en caoutchoucs** avec les feuilles de contrôle et souches devront rester au siège et à disposition des contrôleurs .Merci

PRIX DES TRANSPORTS , facturés aux associations

Les sociétés sont libres d'appliquer leurs tarifs

- prix du panier pour les concours de vitesse / demi -fond: 19 €
- prix du pigeon pour les concours de fond / grand-fond : 1,50 €

les transports seront à régler sur facture , envoyé à chaque société une fois par mois .

FEUILLE DE JEU

Les feuilles de jeu , sont à remettre au camion , sous enveloppe adressé à M.FLORIMOND PUISSANT

Listes " électronique "(constatation électronique)

Dés **le premier enlogement** , remis au camion lors du ramassage , sous enveloppe adressé au contrôleur M.FLORIMOND PUISSANT

Si modification de bagues électroniques ,pour défaillance de celle-ci ,merci de renvoyer une liste à jour au contrôleur

Certificat de vaccination

Dés **le PREMIER enlogement de chaque Amateurs** ,les certificats de vaccinations seront remis au camion lors du ramassage , sous enveloppe adressé à Mme NUYTENS Sandrine .

Rappel ministère de l'agriculture :/.La vaccination contre la maladie la maladie de Newcastle de l'ensemble des volailles et des pigeons appartenant à des élevages participant à des concours ou des expositions est obligatoire ; elle doit être attestée par un certificat établi par un vétérinaire sanitaire (annexe 8) ou par une déclaration sur l'honneur établie par le propriétaire (annexe 10) et accompagnée de l'ordonnance du vétérinaire qui a examiné les animaux ou qui assure le suivi régulier de l'élevage en conformité avec l'article L. 5143-2 du code de la santé publique.

Les convois de pigeons voyageurs doivent être accompagnés obligatoirement : - du permis de lâcher, - **du certificat sanitaire de vaccination contre la maladie de Newcastle (certificat individuel ou collectif)**.

REGLEMENTATION DES CONCOURS :

Règlement national

CONSTATATION ELECTRONIQUE OU CONSTATION MANUEL

Rappel décidé lors de l'AG fédéral du 8 novembre 2014 :

Rappel: Tout amateurs équipé de constatation électronique ou de constatation manuel , est interdit d'enloger ses pigeons lui-même sous peine de sanction .

Participation aux concours :

Les sociétés ne participant pas à un concours doivent avertir M.LOISELLE G.06.29.79.24.45 ou M. NUYTENS 03.44.29.03.98

au plus tard le jeudi soir pour les concours du dimanche et le mardi soir pour les concours fédéraux

Ramassage des paniers :

- 3 responsables minimums ,par centre de ramassage ,doivent ***impérativement*** être présents lors du passage du camion, **car plus de convoyeurs**
- abreuvage **obligatoire** de tous les pigeons ,quand annoncé sur le programme de ramasse , et recommandé pour les autres points de ramasse ;
- Il a été décidé en réunion de C.A du 13/01/2017, que le ramassage dans les sociétés se fera pour 3 paniers minimum .

Si une société à 2 paniers à ramasser ,elle devra se rapprocher d'une autre société et prévenir le M.LOISELLE Gérard 06.29.79.24.45 au plus vite .

Si déplacement pour 2 paniers ,celle ci se verra facturer 3 paniers sur sa facture .

Bien entendu , les sociétés se regroupant déjà , ne sont pas concernés par cette mesure .

Renseignement pour les lâchers :

- *internet :www.groupementcolombophiledeloise.fr*
- **Répondeur Groupement : 07.69.51.23.05**
- **Ordre des lâchers pour les secteurs : ceux -ci seront inversés chaque dimanche**

Secteur EST : Margny les compiégne ,Montataire,Nogent sur Oise ,Noyon ,Verberie

Secteur CENTRE : Clermont ,Bresles , Breteuil, St just en chaussée

Secteur OUEST : Beauvais Milly sur thérain ,Crévecœur le grand ,Forges les eaux ,Méru

Concours DERBYS :

Mettre un "D" pour les jeunes derbys sur la feuille d'enlogement et de dépouillement

